



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20240603-BUR-AG-24-037-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2024  
Date de réception préfecture : 05/06/2024

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 3 juin 2024*

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**OBJET :** Consultation N°240003/DDCS - Location, transport, installation et démontage de deux terrains de football gonflables

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**PRÉSENTS :** Louis POZZO di BORGIO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI.

**POUVOIRS :** -

**ABSENTS :** Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

Bureau du 3 juin 2024

**OBJET : Consultation N°240003/DDCS Location, transport, installation et démontage de deux terrains de football gonflables**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de service d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R .2122-8 du Code la commande publique et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

Vu le rapport d'analyse et le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (À l'unanimité)**

Le marché N°24003DDCS « Location, transport, installation et démontage de deux terrains de football gonflables », à la SARL TRAGECO (N° de Siret 33958710700022), sise à 20290 Borgo, pour un montant de 29 600€ HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia au chapitre 21.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

*Louis Pozzo di Borgo*  
**Louis POZZO DI BORGIO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)